CAMPUS DE PARIS

Calendrier des démarches pour une mobilité en 2026/2027

Votre projet de départ à l'étranger se prépare un an à l'avance (L2 pour un départ en L3 et M1 pour un départ en M2)

Ce calendrier vous indique toutes les étapes des démarches pédagogiques et financières à effectuer

Retrouvez toutes les informations sur la page du site « Partir à l'international »

Septembre 2025

- **Partir en mobilité / Réunion 1 : Soit le mercredi 24 septembre de 12h00 à 13h30 - Auditorium, soit le jeudi 25 septembre de 12h00 à 13h30 - Auditorium.** Inscription obligatoire sur Eventbrite. Cf. Mail reçu sur votre adresse CampusICP
- **Une certification TOEFL ou IELTS est parfois exigée par certaines universités anglophones. Date de passation conseillée avant le 20/10. Les inscription se font sur le site d'ETS Global pour le TOEFL IBT (Attention « The Home Edition » & « My best score » ne sont pas acceptés) et sur le site du British Council pour l'IELTS.**
- **Une attestation linguistique de niveau B2 est obligatoire pour les autres destinations. Nous vous invitons à vérifier les prérequis linguistiques et académiques sur la mappemonde avant de faire vos choix.**

Octobre à novembre 2025

- **Partir en mobilité aux USA/Canada avec la MICEFA / Réunion 2 : Mardi 7 octobre de 12h00 à 13h00 - Auditorium**
  Inscription obligatoire sur Eventbrite : https://www.eventbrite.fr/e/billets-partir-en-mobilite-aux-usacanada-avec-la-micefa-reunion-2-auditorium-1687187335739?aff=oddtdtcreatorn
- **Partir en mobilité - Préparation du dossier / Réunion 3 : soit mardi 14 octobre de 12h00 à 13h00 – Auditorium, soit mardi 21 octobre de 12h00 à 13h00 – Auditorium.** Inscription obligatoire sur Eventbrite. Les liens seront communiqués sur votre adresse CampusICP quelques jours avant la réunion.
  - ☞ Mise en ligne du formulaire de vœux : Mi-octobre
  - ✎ Ouverture des tests linguistiques « Mobilité » sur la plateforme **https://formation.icp.fr** à partir du 24 septembre – Attestations téléchargeables à partir du 1er novembre (cf. instructions/site internet/International/Liens et documents)
  - ✎ **Préparation du dossier** : identification des universités partenaires, consultation des catalogues de cours, préparation du budget… *(liste non exhaustive)*

Date limite de soumission du formulaire de vœux, en ligne sur la plateforme dédiée :

Mercredi 19 novembre avant 23h59

Les dossiers MICEFA, doivent être déposés au plus tard le lundi 10 novembre au bureau de la DRI avant 12h00 pour vérification du dossier

Janvier 2026

- ☞ **Communication des résultats de la commission de sélection mi-janvier**
- ☞ Entretiens MICEFA dans les bureaux de la MICEFA (pour les étudiants retenus). La date sera communiquée ultérieurement

Février à juin 2026

- ✎ Vous constituez et transmettez votre dossier de candidature à l'université partenaire ou à la DRI selon les consignes données par l'université d'accueil. (Attention les dates varient selon les établissements.
- ✎ **Vous faites valider votre contrat d'études par le professeur référent avant le départ.**

L'université partenaire vous transmet sa décision d'acceptation ou de rejet de votre candidature.
Si votre candidature est acceptée, l'université partenaire vous transmet les compléments d'informations nécessaires à votre séjour (logement, intégration, documents nécessaires au visa le cas échéant…).

- **Partir en mobilité / Réunion 5 : « Carnets de la mobilité » Évènement convivial : Mardi 10 février de 12h00 à 14h00 – Auditorium «***Rencontre avec les étudiants de retour de mobilité »*
- **Partir en mobilité / Réunion 6 : Obligatoire - Préparation au départ : Date et lieu à confirmer**

Vous devez effectuer votre inscription administrative et financière auprès du Secrétariat Universitaire avant votre départ.

Juillet à septembre 2026

- ✎ Dépôt de votre kit Erasmus+ (pour les mobilités ERASMUS+) dûment complété et signé à la DRI, avant fin juin.
- ✎ Vous devez soumettre votre **contrat d'études** dans les 15 jours suivant le début du semestre à votre professeur référent pour validation des crédits. (Rappel : 30 ECTS obligatoires à indiquer sur le contrat d'études). Il devra également être signé et tamponné par l'université d'accueil.
- ✎ Vous devez IMPERATIVEMENT retourner l'attestation de présence à la DRI dès votre arrivée sur place (pour les mobilités **ERASMUS+** et les bénéficiaires de la bourse ICP International).